

## Programme Budget pour petites entreprises

AORP



Les tarifs et avantages énoncés dans le programme Budget pour petites entreprises sont offerts aux succursales participantes d'aéroport et hors aéroport du Canada à l'indication du numéro BCD fourni par Budget. Les avantages ne s'appliquent qu'à l'utilisation du numéro BCD à la réservation et à l'utilisation du véhicule conformément aux modalités et conditions du contrat de location signé.

### Tarifs XHI

Groupe de voiture	Type de voiture	Échelle du Canada		Ouest du Canada Succursales de détenteurs de licence en C.-B. Et en Alb.		Canada atlantique**	
		Local quotidien	Aéroport quotidien	Local quotidien	Aéroport quotidien	Local quotidien	Aéroport quotidien
A	Sous-compacte	43 \$	47 \$	39 \$	41 \$	41 \$	47 \$
B	Compacte	43 \$	47 \$	39 \$	41 \$	41 \$	47 \$
C	Intermédiaire	45 \$	48 \$	41 \$	43 \$	43 \$	48 \$
D	Standard	44 \$	50 \$	44 \$	46 \$	45 \$	50 \$
E	Pleine grandeur 4 portes	47 \$	50 \$	44 \$	46 \$	45 \$	50 \$
F	VUS de taille intermédiaire	10 %	10 %	10 %	10 %	10 %	10 %
G	Supérieure	10 %	10 %	10 %	10 %	10 %	10 %
H	Luxe	10 %	10 %	10 %	10 %	10 %	10 %
L	Grand VUS	10 %	10 %	10 %	10 %	10 %	10 %
V	Minifourgonnette	10 %	10 %	10 %	10 %	10 %	10 %
W	Véhicule intermédiaire sport	10 %	10 %	10 %	10 %	10 %	10 %

\*\*exclut l'aéroport et le centre-ville de Wabush, T.-N.

- Les tarifs sont donnés en dollars canadiens.
- Les tarifs pour une voiture de la catégorie sous-compacte à pleine grandeur incluent un kilométrage illimité.
- Les tarifs quotidiens locaux n'ont cours qu'aux succursales de marché local.
- Il y aura des frais supplémentaires de 5 \$ par jour de semaine pour les véhicules loués pour une journée, un mardi ou un mercredi. Ces frais seront ajoutés aux frais de temps et de kilométrage et n'apparaîtront pas séparément sur le document de location.
- Une location de semaine sera facturée à six fois le tarif quotidien et une location d'un mois sera facturée à 24 fois le tarif quotidien. Les journées supplémentaires seront facturées au tarif quotidien.
- Les modalités et conditions varient en fonction du pays et de la catégorie de voiture. Les locataires âgés de 21 à 24 ans pourraient ne pas être en mesure de louer certains véhicules spéciaux.
- Les tarifs n'incluent pas les taxes, l'exonération en cas de perte ou dommage (EPD), l'assurance individuelle accidents (AIA), l'assurance des effets personnels (AEP), l'assurance responsabilité supplémentaire (ARS), les frais de redevance aéroportuaire, les frais d'aller simple ou de succursale de retour et tous autres frais pour service optionnel ou supplémentaire inclus dans les tarifs. Voir l'annexe B ci-jointe.
- Les tarifs d'entreprise peuvent en pas s'appliquer à certaines succursales durant les périodes de forte demande ou lors d'événements spéciaux.
- Budget peut modifier les modalités, conditions et tarifs du programme sur préavis écrit au client.

## Protection

- . Le client est responsable de la pleine valeur en cas de perte ou de dommage au véhicule.
- . La couverture de la garantie sera fournie conformément aux modalités et conditions du contrat maître de location ou du contrat signé au moment de la location.

Les locataires doivent respecter les exigences de location standard en vigueur au moment de la location. Outre le locataire, les personnes ci-après, détenant un permis de conduire valide, âgés d'au moins 21 ans, peuvent prendre le volant du véhicule, sans frais supplémentaires : le conjoint ou la conjointe du locataire, l'employeur du locataire ou des collègues s'ils participent à des activités connexes aux affaires avec le locataire, les personnes qui garent le véhicule aux établissements commerciaux ou d'autres personnes en cas d'urgence. Tous autres conducteurs supplémentaires doivent se présenter à la location et leur nom doit figurer sur le contrat de location.

\*Les tarifs peuvent être modifiés sans préavis. Des frais supplémentaires peuvent s'appliquer à certaines succursales. Les frais supplémentaires peuvent varier en fonction de la durée de la location.

## ANNEXE B BUDGET

VILLE/SUCCURSALE	PROVINCE	PARTICIPATION AU KILOMÉTRAGE/SUPPLÉMENT
AÉROPORT DE VAL D'OR	QC	0/0,25
SEPT-ILES	QC	0/0,25
AÉROPORT DE ROUYN-NORANDA	QC	0/0,25
GASPÉSIE, CENTRE-VILLE	QC	0/0,25
AÉROPORT DE GASPÉSIE, QC	QC	0/0,25
BAIE COMEAU, QC	QC	0/0,25
<b>AÉROPORT DE MATANE, MONT-JOLI</b>	<b>QC</b>	<b>0/0,25</b>
LLOYDMINSTER, CENTRE-VILLE	ALB.	0/0,25
AÉROPORT DE LLOYDMINSTER	ALB.	0/0,25
AÉROPORT DE TOFINO	BC	0/0,25
AÉROPORT DE HAY RIVER, T.N.-O.	T.N.-O.	0/0,35
HAY RIVER, CENTRE-VILLE, T.N.-O.	T.N.-O.	0/0,35
AÉROPORT DE YELLOWKNIFE	T.N.-O.	0/0,35
YELLOWKNIFE, CENTRE-VILLE	T.N.-O.	0/0,35
AÉROPORT DE GRAND PRAIRIE	ALB.	0/0,35
AÉROPORT DE HIGH LEVEL, ALB.	ALB.	0/0,35
AÉROPORT DE RAINBOW LAKE, ALB.	ALB.	0/0,35
FORT MCMURRAY	ALB.	0/0,35
FORT MCMURRAY, CENTRE-VILLE, QUALITY HOTEL	ALB.	0/0,35
AÉROPORT DE TERRACE	C.B.	0/0,35
AÉROPORT DE FLIN FLON, MAN.	MAN.	0/0,35 + 10 \$
FLIN FLON, CENTRE-VILLE, MAN.	MAN.	0/0,35 + 10 \$
AÉROPORT DE THE PAS	MAN.	0/0,35 + 10 \$
THE PAS-1637 Gordon	MAN.	0/0,35 + 10 \$
<b>THOMPSON</b>	<b>MAN.</b>	<b>0/0,35 + 10 \$</b>
<b>AÉROPORT DE THOMPSON</b>	<b>MAN.</b>	<b>0/0,35 + 10 \$</b>
HANOVER, ONT.	ONT.	0/0,35 + 10 \$
<b>KINCARDINE</b>	<b>ONT.</b>	<b>0/0,35 + 10 \$</b>
QUEEN CHARLOTTE	C.B.	0/0,35 + 10 \$
AÉROPORT DE SANDSPIT	C.-B.	0/0,35 + 10 \$
AÉROPORT DE SARNIA	ONT.	100/0,25
TIMMINS, ONT.	ONT.	100/0,25
AÉROPORT DE BAGOTVILLE, CA	QC	100/0,25
ROUYN-NORANDA	QC	100/0,25
SEPT-ÎLES, QC, CENTRE-VILLE	QC	100/0,25
SAINT-JERÔME QC, CENTRE-VILLE	QC	100/0,25
THEDFORD MINES, QC	QC	100/0,25
VAL D'OR, QC, CENTRE-VILLE	QC	100/0,25
<b>AMOS</b>	<b>QC</b>	<b>100/0,25</b>
COLD LAKE, ALB.	ALB.	100/0,25
LAC LA BICHE	ALB.	100/0,25

# ANNEXE B BUDGET

VILLE/SUCURSALE	PROVINCE	PARTICIPATION AU KILOMÉTRAGE/SUPPLÉMENT
BANFF, ALB.	ALB.	100/0,25
CANMORE, ALB.	ALB.	100/0,25
NELSON, C.-B.	C.-B.	100/0,25
PORT ALBERNI	C.-B.	100/0,25
SALMON ARM, C.-B.	C.-B.	100/0,25
SARNIA-N. Christina	ONT.	200/0,25
THUNDER BAY-Copper C	ONT.	200/0,25
AÉROPORT DE THUNDER BAY	ONT.	200/0,25
AÉROPORT DE LONDON	ONT.	200/0,25
LONDON, CENTRE-VILLE	ONT.	200/0,25
ALMA, QC, CENTRE-VILLE	QC	200/0,25
CHICOUTIMI, CA-CENTRE-VILLE	QC	200/0,25
DRUMMONDVILLE, QC	QC	200/0,25
JONQUIÈRE, QC, CENTRE-VILLE	QC	200/0,25
PLESSISVILLE, QC	QC	200/0,25
ROBERVAL, QC	QC	200/0,25
SHERBROOKE, QC	QC	200/0,25
SAINT-GEORGES BEAUCE, QC	QC	200/0,25
TROIS RIVIÈRES, QC	QC	200/0,25
VICTORIAVILLE, QC	QC	200/0,25
MATANE	QC	200/0,25
AÉROPORT DE WHITE HORSE	YN	200/0,25
WHITE HORSE-4th Ave	YN	200/0,25
SAULT ST MARIE	ONT.	200/0,25 + 5 \$
SUDBURY-Kings Highwa	ONT.	200/0,25 + 5 \$
BRIDGEWATER	N.-É.	ILLIMITÉ + 5 \$
NEW GLASGOW	N.-É.	ILLIMITÉ + 5 \$
NORTH SYDNEY	N.-É.	ILLIMITÉ + 5 \$
SYDNEY, N.-É., CENTRE-VILLE	N.-É.	ILLIMITÉ + 5 \$
TRURO, N.-É., CENTRE-VILLE	N.-É.	ILLIMITÉ + 5 \$
YARMOUTH, MURRAY GM	N.-É.	ILLIMITÉ + 5 \$
AÉROPORT DE WINNIPEG, MAN.	MAN.	ILLIMITÉ + 8 \$
AÉROPORT DE FREDERICTON, N.-B.	N.-B.	ILLIMITÉ + 8 \$
AÉROPORT DE MONCTON, N.-B.	N.-B.	ILLIMITÉ + 8 \$
AÉROPORT DE SAINT JOHN	N.-B.	ILLIMITÉ + 8 \$
AÉROPORT DE BATHURST, N.-B.	N.-B.	ILLIMITÉ + 10 \$
AÉROPORT DE SYDNEY, N.-É.	N.-É.	ILLIMITÉ + 8 \$
AÉROPORT DE TORONTO, ONT.	ONT.	ILLIMITÉ + 8 \$
AÉROPORT DE WINDSOR, ONT.	ONT.	ILLIMITÉ + 8 \$
AÉROPORT BILLY BISHOP DE TORONTO ISLAND (SANS PERSONNEL)	ONT.	ILLIMITÉ + 8 \$
AÉROPORT DE CHARLOTTETOWN	Î.-P.-É.	ILLIMITÉ + 8 \$
AÉROPORT DE MONTRÉAL, QC	QC	ILLIMITÉ + 8 \$

# ANNEXE B BUDGET

VILLE/SUCCURSALE	PROVINCE	PARTICIPATION AU KILOMÉTRAGE/SUPPLÉMENT
AÉROPORT DE HALIFAX, (ENFIELD ) STANFIELD	N.-É.	ILLIMITÉ + 8 \$
JASPER, ALB., CENTRE- VILLE	ALB.	ILLIMITÉ + 10 \$
BATHURST, N.-B., CENTRE- VILLE	N.-B.	ILLIMITÉ + 10 \$
CLARENVILLE	T.-N.-L.	ILLIMITÉ + 10 \$
CORNERBROOK, T.-N.-L.	T.-N.-L.	ILLIMITÉ + 10 \$
DEER LAKE	T.-N.-L.	ILLIMITÉ + 10 \$
AÉROPORT DE DEER LAKE, T.- N.-L.	T.-N.-L.	ILLIMITÉ + 10 \$
GANDER	T.-N.-L.	ILLIMITÉ + 10 \$
GANDER	T.-N.-L.	ILLIMITÉ + 10 \$
ÉROPORT DE GOOSE BAY	T.-N.-L.	ILLIMITÉ + 10 \$
GOOSE BAY-Hamilton R	T.-N.-L.	ILLIMITÉ + 10 \$
LABRADOR CITY, WABUSH, CENTRE-VILLE	T.-N.-L.	ILLIMITÉ + 10 \$
STEPHENVILLE, T.-N.-L.	T.-N.-L.	ILLIMITÉ + 10 \$
AÉROPORT DE STEPHENVILLE, T.-N.-L.	T.-N.-L.	ILLIMITÉ + 10 \$
WABUSH, T.-N.-L.	T.-N.-L.	ILLIMITÉ + 10 \$
MOUNT PEARL, T.-N.-L.	T.-N.-L.	ILLIMITÉ + 10 \$
AÉROPORT DE ST. JOHN'S	T.-N.-L.	ILLIMITÉ + 10 \$
ST. JOHNS-KENMOUNT RD,T.- N.-L.	T.-N.-L.	ILLIMITÉ + 10 \$